Bulletin Municipal
Mars 2012

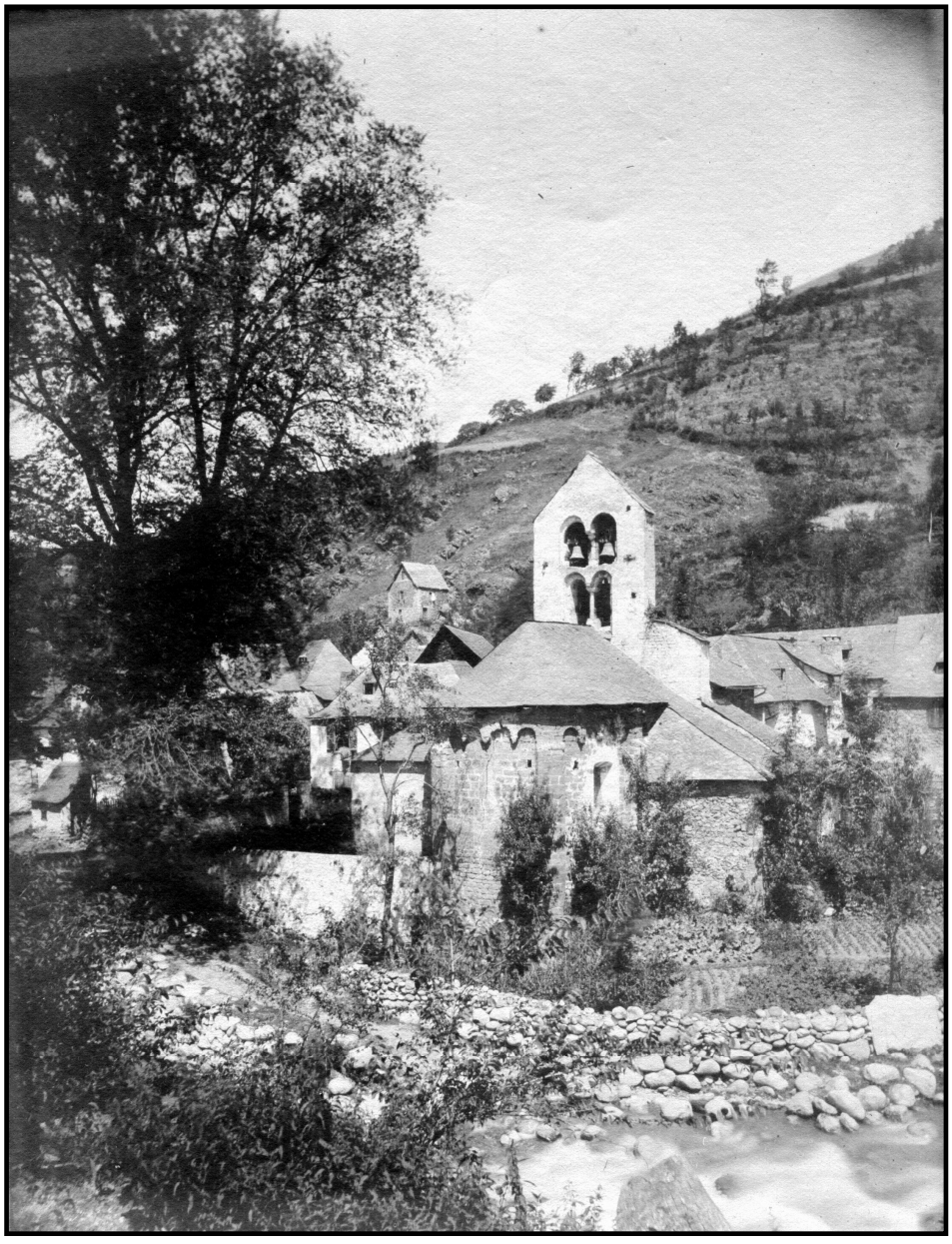

Chers administrés,

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2012.
Cette année va être marquée par les élections présidentielles les 22 avril et 6 mai, et législatives les 10 et 17 juin. Le bureau de vote sera situé cette année encore à la salle polyvalente.

BUDGET

Ces deux dernières années ont été marquées par de profond bouleversement pour les collectivités locales, suite à la suppression de la taxe professionnelle. Le taux communal de taxe d'habitation a été majoré en contrepartie de la suppression de celui de la région et du département et de divers aménagements. L'ancienne taxe professionnelle est remplacée par une contribution foncière pour les entreprises et par une compensation du solde sous forme de fonds de garantie de ressources, compensation positive ou négative selon les communes. Cette dernière se traduit pour l'Etat par un important manque à gagner, bien supérieur aux simulations réalisées.
Pour notre commune, les taux sont donc devenus :

	2010	2011
Taxe habitation	3.18	8.50
Taxe foncière (bâti)	7.80	8.01
Taxe foncière (non bâti)	48.31	52.01

TRAVAUX

Ralentisseurs :
Suite à l'essai pratiqué en 2010 avec des aménagements provisoires, et à la modification de la loi pour permettre le cheminement piéton, le projet initial a été modifié, notamment au niveau de la mairie où le rétrécissement est remplacé par une chicane et déplacé un peu plus haut pour permettre l'accès à la place aux gros véhicules. Ces aménagements ont fait l'objet d'une convention avec le service des routes du Conseil Général en date du 9 janvier 2012. L'appel d'offres va être lancé prochainement pour une réalisation si possible avant l'été.

Mairie :
Les travaux de mise en accessibilité de la mairie sont en cours (déplacement au rez de chaussée). L'Etat nous a attribué une subvention de 30500 euros. Des demandes sont faites auprès du Département et de la Région. Les architectes nous ont fait les plans et un chiffrage estimatif. Nous avons d'or et déjà réalisé la couverture qui était défectueuse. La suite devrait se faire également au cours de l'année.

Gîtes :
La rénovation de deux logements est en cours (maison de l'école de Bordes et presbytère de Bordes) suite au départ des locataires. Les architectes sont à pied d'œuvre pour nous fournir un projet d'aménagement et un chiffrage pour faire des demandes de subventions, les travaux étant très importants. Le chantier devrait débuté cette année pour une livraison en 2013.

Eglise d'Ourjout :

La rénovation du retable devrait pouvoir se faire cette année. L'entrepreneur est prêt, il nous manque juste la confirmation d'une subvention.

Un projet de remplacement de l'éclairage extérieur de l'église et du pont qui a été complètement saccagé au cours des dernières années est à l'étude. L'entreprise Gabarre, qui travaille pour le syndicat départemental des communes électrifiées, est venu en décembre faire des essais. Les projecteurs seraient ancrés dans le sol pour éviter le vol. Nous attendons maintenant un devis.

Ponts :

Les travaux qui devaient avoir lieu à l'automne sur le pont d'Ourjout (affouillement de la pile droite dans l'eau) ont du être reportés suite aux exigences du service de protection du milieu aquatique. Les travaux sont donc reprogrammés pour cet automne.

La dévégétalisation du pont d'Ayer a été faite par les ouvriers communaux. Il faut maintenant procéder à la remise en état des piles du pont, ainsi que d'un mur en pierre rive droite avec mur parapet. Ces travaux pourraient être couplés avec celui d'Ourjout.

Des demandes de subventions sont déposées.

Aire de jeux :

Les travaux d'aménagement sont quasiment terminés (place de la Mairie). Les enfants pourront profiter d'un toboggan, d'un jeu à ressort, d'un baling-balang et d'une table de tennis de table. Des arbres, des fleurs et une table agrémenteront cette aire. Le garage attenant va être habillé en bardage et couvert en ardoises.

Cabanes :

La restauration, plus ou moins lourde, de 7 cabanes est en cours, avec des financements différenciés selon la vocation pastorale ou pas.

Abris pastoraux : coût de 39000 euros subventionné à 75%

Trapech du milieu : menuiseries extérieures, raccords d'enduit et dallage de l'annexe.

Peyralade : dallage et bas-flanc dans l'annexe

Tremul : couverture en lauze, reprise de la charpente, doublage pierre à terminer.

Cabanes patrimoniales : coût de 33000 euros subventionné à 70%

Trinque : cheminée, dallage, reprise toiture, porte.

Trapech d'en Haut : à démolir et à reconstruire à l'identique

Artigue : cheminée, couverture, porte

Cabane pastorale : coût estimé à 60000 euros subventionné à 80%

Cette cabane, fermée, occupée par le berger du Trapech est soumise aux exigences du code du travail. Les travaux consistent à la rénovation intérieure et à la construction d'un abri pour le bois et les chiens.

Du fait de son usage, ce dossier est passé en commission des sites, ainsi que soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Un arrêté préfectoral a également était pris pour permettre le captage conforme de la source du Pourtillou (eau potable).

Ces travaux devraient se dérouler par tranches sur 3 ans.

Eau :

Les travaux pour alimenter en eau potable Bacher (présence d'arsenic) doivent de dérouler cette année, l'acte d'achat du terrain pour mettre la pompe étant réalisé.

Le syndicat de l'eau étant créé depuis 2005, il est tenu de pratiquer, à la demande des services préfectoraux, un tarif identique pour toutes les communes. Cette harmonisation doit être effective en 2015. Celle-ci va se dérouler de la façon suivante, hors inflation :

	2012	2013	2014	2015
Prix moyen min	1.25€	1.33€	1.41€	1.50€
Prix moyen max	1.80€	1.73€	1.61€	1.50€
Détail du prix moyen mini Part fixe Part variable	 58.75€ 0.76€	 58.75€ 0.84€	 58.75€ 0.92€	 58.75€ 1.01€
Détail du prix moyen maxi Part fixe Part variable	 58.75€ 1.31€	 58.75€ 1.24€	 58.75€ 1.17€	 58.75€ 1.01€

Pour Bordes, les tarifs 2012 seront de :	abonnement	58.75
	€/m 3	0.76

Actes pour régulariser les routes :

Afin de régulariser les routes pour pouvoir les classer dans la voirie communale et percevoir les dotations correspondantes, il est nécessaire que les terrains soient la propriété de la commune, ce qui n'est pas le cas partout (Bacher, La Goutte, Le Mount). Nous avons donc entrepris ce travail avec l'aide d'une société qui nous prépare les actes administratifs. A ce jour, 18 actes ont été réalisés, pour 52 parcelles.

Nous allons poursuivre ce travail, ainsi que la réalisation de procédures pour récupérer des terrains sans maître (propriétaires inconnus ou successions non réalisées).

Route du Ribérot :

Un projet d'aménagement de l'embranchement avec l'aide des services du Conseil Général est en cours. Le terrain sous la route communale nous a été cédé gracieusement par Monsieur et Mme Romero et leurs filles que nous remercions vivement.

Il est prévu, sauf revirement, que cette route entre prochainement dans la voirie départementale, qui a des moyens plus importants que nous pour l'aménagement de celle-ci vu le flux de circulation.

Cimetière de Bordes :

L'achat d'un terrain supplémentaire devrait pouvoir se réaliser rapidement pour permettre un accès simplifié à la parcelle supérieure déjà acquise par l'allée centrale du cimetière existant. Les travaux de terrassements et de drainage pourront alors commencés.

Recensement :

Les chiffres officiels de l'INSEE donnent pour notre commune une population légale au 1/01/2012 de 174 habitants, en hausse de 5%. Nous souhaitons la bienvenue aux familles qui nous rejoignent, ainsi qu'aux nouveaux nés.

Ecole :

A la rentrée 2011, 206 élèves étaient inscrites dans les écoles du canton, répartis de la façon suivante :

92 à Castillon
59 à Engomer
31 à Orgibet – St Jean
24 à Sentein

Pour notre commune, 11 sont à Castillon, 1 à Engomer.
Nous participons aux frais de fonctionnement des écoles (9 000 euros pour 2011) et à 50% des repas pris à l'école de Castillon (1 200 repas en 2011). Les 11 enfants qui fréquentent Castillon ont fréquentés la cantine.

Divagation d'animaux :

Suite à de trop nombreux problèmes rencontrés au cours des derniers mois, le Maire rappelle la réglementation sur la divagation des animaux.

- Divagation des chiens et des chats :

« Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.
Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est «éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré a son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse... »

- Divagation du bétail :

« Lorsque des animaux errants sans gardien, ou dont le gardien refuse de se faire connaître, sont trouvés en train de paître sur des chemins appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux, le propriétaire lésé, ou son représentant, a le droit de demander réparation… »

Commémoration :

A l'occasion de la fête locale 2010, lors du dépôt de gerbe au monument aux morts, un diplôme d'honneur a été remis, à la demande du secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, à Mr Cambolives Etienne, ancien combattant 39-45.

PLAN RISQUE

SICTOM

Pas de travaux sans autorisation

Comite des fêtes

Noël des enfants

Repas 19/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Taxe de séjour :
Une taxe a été instauré en 2010 sur le territoire du canton de Castillon afin de financer les opérations de promotion, comme c'est le cas dans la plupart des zones touristiques. Celle-ci est perçu par les loueurs (gîtes campings refuges,….) et reversée annuellement à la communauté de communes. La première année expérimentale a permis de récolter plus de 5000 euros.

Maison du Valier :
L'inauguration a eu lieu le 11 mai 2010. Les premières années d'exploitation donnent entière satisfaction au vu de la fréquentation. Des aménagements restent à réaliser pour optimiser le site (parking, sentier pour personnes à mobilité réduite, déplacement du parc à moutons, sécurisation de la route sur la partie finale, aménagement de la salle en sous-sol). Les élus, avec la participation de l'ONF, de la fédération pastorale et du parc naturel régional, continue à travailler sur ce dossier.

Bâtiment Faup :
Le hangar situé au bord de la départementale à Cescau (ex Castillon Matériaux) a été acheté par la Communauté de Communes. Des travaux de rénovation doivent débuter prochainement pour être opérationnel pour l'équipe sentiers qui y sera installé et qui libèrera le bâtiment du Chai à Castillon.

Maison de santé :
Suite à l'incendie du cabinet médical de Castillon et en accord avec les professionnels de santé, un projet de maison médicale est en bonne voie de réalisation. La communauté de communes pilote ce projet et fournirait le terrain situé sous la maison de retraite. A terme, ce local accessible accueillera les médecins, les kinésithérapeutes, la dentiste, les infirmières, un cabinet supplémentaire permettant d'accueillir un autre professionnel de santé éventuel. La présence d'étudiants ou de remplaçants sera facilitée par la présence d'un studio.

Economie :
La communauté de communes a compétence pour aider à l'implantation d'industrie ou d'artisans. La fromagerie de Cazalas en est un exemple concret. Les premiers bâtiments devraient pousser sur la zone artisanale prochainement. La Papeterie Martin va recevoir également une aide financière de la communauté de communes pour se moderniser, ce qui lui permettra également de bénéficier de l'aide du Conseil Général et du Conseil Régional.